



Plan de déplacement inter-entreprises à La Vatine (76)

■ Transports

■ Haute-Normandie

Pourquoi agir ?



Organisme

Association « Club de La Vatine »

Partenaires

- ADEME Direction régionale Haute-Normandie
- Conseil régional Haute-Normandie
- Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)
- Commune de Bois-Guillaume
- Commune de Mont Saint-Aignan

Coût

Coût : 93 k€ TTC

Financement :

- ADEME : 44 k€ TTC
- Conseil régional : 21 k€ TTC

Bilan « Développement Durable » en chiffres

- 100% des salariés ont été informés sur les modes de transports alternatifs
- +25% du nombre de salariés empruntant les transports en commun
- + 60% % de salariés pratiquant le covoiturage
- création d'une conciergerie qui offre des services sur place pour limiter les déplacements

Date de lancement

2006

Le Club de La Vatine est une association fondée en 1987 qui représente plus de 330 entreprises (soit plus de 6000 salariés) réparties sur quatre zones d'activités contigües sur le plateau Nord de l'agglomération rouennaise : le parc technologique de La Vatine à Mont Saint-Aignan et les trois zones de l'Espace Leader, des Bocquets et de la Bretèque à Bois-Guillaume. Le Club a pour objectif de promouvoir l'image des zones d'activités, de favoriser les relations entre les entreprises et les organismes qui y sont installés, de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et de favoriser la mise en place de services et d'équipements communs. En juin 2006, le Club a entamé avec l'ADEME une démarche de management environnemental sur la zone d'activité économique qui s'est traduite par la mise en place du tri sélectif des déchets et par une réflexion sur les déplacements. Cette dernière s'est concrétisée en 2009 par l'élaboration et la mise en place d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises.

Un Plan de Déplacement Inter-Entreprise (PDIE) s'appuie sur un diagnostic pour formuler des mesures facilitant les déplacements doux, économes et peu impactant. C'est le plan d'action partagé par les entreprises et les administrations sur ce territoire économique. Il s'agit d'inciter les salariés, les clients, les fournisseurs et les usagers à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle (covoiturage, transport en commun, vélo, marche à pied, etc.). L'enjeu global est important car les transports représentent en France 35% du CO₂ rejeté dans l'atmosphère. L'enjeu local est tout aussi important car l'usage des voitures sur ces quatre zones d'activités représente chaque jour 8 000 déplacements pour les trajets domicile-travail, 4 000 déplacements à l'heure du déjeuner et 1 500 déplacements professionnels interzones. L'ensemble génère plus de 6 000 tonnes équivalent CO₂ par an !

Les solutions mises en place font intervenir des partenariats pour mettre en commun des services liés à la mobilité ou pour coordonner la réalisation d'aménagements de voiries, d'infrastructures. Ainsi, le PDIE mis en œuvre à La Vatine mobilise le Conseil régional de Haute-Normandie, la Communauté d'agglomération de Rouen, Elbeuf Austreberthe (CREA), les communes de Bois Guillaume et de Mont Saint-Aignan, la Caisse régionale d'Assurance retraite et de sécurité au travail (sécurité sur les trajets salariés) ainsi que la Direction régionale de l'ADEME en Haute-Normandie.

Présentation et résultats

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

M. Gwenahel Thirel, président du Club de La Vatine :

« En complément des actions du PDIE, notre Club relaie sur le terrain les grandes campagnes de sensibilisation au développement durable et aux mobilités douces. Il est ainsi particulièrement actif lors de la Semaine du Développement durable à travers diverses animations (stands, expositions, jeux) et lors de la Semaine de la Mobilité où des vélos publicitaires sillonnent les routes des zones d'activité en délivrant des informations pratiques et les messages du PDIE. »



Une conciergerie d'entreprise a vu le jour en décembre 2010 à La Vatine
Source : Club de la Vatine

Le Club de La Vatine a commencé par réaliser un diagnostic visant à déterminer la part de la voiture dans les déplacements. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des salariés des 4 zones pour identifier leurs pratiques, leurs contraintes et leurs attentes. 1 506 personnes ont répondu : 79% ont déclaré se déplacer en voiture individuelle, 8% en transport en commun (bus et/ou métro), 4% en deux roues motorisés, 3% en covoiturage, 3% en marche à pied et 2% en vélo. La primauté de la voiture s'explique par plusieurs facteurs : la souplesse pour s'adapter aux contraintes horaires, la nécessité d'effectuer d'autres déplacements professionnels dans la journée, les contraintes liées aux enfants, le nombre insuffisant de transports en commun et leur surcharge aux heures de pointe. Dans le même temps, 26% des salariés ne connaissaient pas l'existence d'un arrêt de transport en commun à proximité de leur domicile, 58% ignoraient les aménagements réalisés pour les vélos et 55% les aménagements pour les piétons. Fort de ces enseignements, le Club a défini un plan d'actions. Une vaste campagne de sensibilisation aux modes de transport alternatifs a été lancée et une fiche spéciale « accessibilité » présentant l'ensemble des possibilités en matière de déplacements a été réalisée et largement diffusée. La totalité des entreprises du Club ont informé leurs salariés et le site Internet www.covoiturage76.fr a ouvert un espace qui leur est réservé. Par ailleurs, un travail de concertation avec les autorités responsables des transports en commun a été engagé. Il a abouti à la réalisation en 2010 d'une étude d'amélioration globale de la desserte des 4 zones d'activités ainsi qu'une étude d'amélioration des dessertes en modes doux : depuis septembre 2011, la communauté d'agglomération a ainsi augmenté la fréquence d'une ligne de transport en commun et a réalisé avec la ville de Bois-Guillaume des aménagements sécurisant la circulation des piétons. Fin 2011, le Club a lancé un appel d'offre pour un service de transport en commun direct et régulier entre la gare SNCF de Rouen et la Vatine. Enfin, un important travail a été réalisé pour améliorer la signalétique et plusieurs services collectifs ont été créés pour limiter les déplacements liés à des nécessités privées (crèche, conciergerie « Facility Serv' » www.conciergerie-facility.com, ...).

Si les habitudes sont longues à faire évoluer, les premiers résultats sont encourageants : 5% des salariés font désormais du covoiturage (+60%) et 10% utilisent les transports en commun (+25%). Une cinquième zone d'activité économique en construction, la « Plaine de la Ronce » à Isneauville (92 hectares et 4000 emplois à terme) se rapproche du PDIE La Vatine.

Focus

Située sur la zone de la Bretèque, la Caisse d'Épargne Normandie a mis en œuvre un plan d'action global sur la mobilité. Un effort particulier a été porté sur le développement du covoiturage avec la création d'un site Internet dédié et la majoration des frais de déplacement pour les salariés pratiquant ce mode de déplacement. En 2011, 494 salariés ont ainsi parcouru plus de 194 473 kilomètres en covoiturage, soit 10% de l'effectif de la Caisse d'Épargne Normandie, et 10% des frais de déplacement remboursés ont été parcourus en covoiturage.

Facteurs de reproductibilité

Outre l'existence d'une zone d'activité économique d'envergure suffisante (localisation, nombre d'entreprises, dimension des effectifs, volumes de flux de déplacements...), un PDIE ne peut réussir que s'il repose sur une volonté partagées par tous les acteurs concernés (entreprises, collectivités territoriales, usagers). Cette implication doit se traduire par une recherche continue d'améliorations via des diagnostics, des concertations et des évaluations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/transports
- Le site du Club de La Vatine : www.club-vatine.asso.fr

CONTACTS

- Club de La Vatine
Tél : 02 35 12 00 42
Info-vatine@avocat-thirel.com
- ADEME Direction régionale Haute-Normandie
Tél : 02 35 62 42 42
ademe.haute-normandie@ademe.fr